

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-004-17474/25/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiative Pays d'Aix au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9617
115121**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte d'un écosystème territorial particulièrement dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un environnement attractif et fertile pour l'entrepreneuriat en grande partie lié à la diversité de son tissu économique et à sa configuration spatiale, propice aux échanges d'affaires. Au-delà de ce dynamisme en matière de création d'entreprises, la pérennité des activités créées et leur capacité à croître et à générer de l'emploi reste une finalité toute aussi importante pour le territoire. Les premières années d'une entreprise sont les plus critiques, avec environ 25 % des entreprises ne passant pas le cap des trois ans. Pour prévenir les risques de défaillance et assurer une réussite durable, les facteurs clés résident dans l'accompagnement et l'accès au financement.

Formalisé dans son Agenda du développement économique, voté en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille Provence affiche des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Tendre vers une offre d'accompagnement et de financement accessible en tous points du territoire.
- Renforcer la redynamisation des centres-villes grâce notamment aux projets de commerce de proximité, d'artisanat, de services.
- Apporter un soutien plus affirmé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, composante importante de l'économie de proximité.
- Soutenir les projets créateurs d'emplois pour le territoire notamment ceux en lien avec les filières d'excellence.
- Appuyer les démarches visant à consolider les synergies entre acteurs, publics et privés, pour développer les soutiens aux petites entreprises notamment dans le cadre de l'achat local et responsable.
- Soutenir les initiatives dédiées aux publics plus éloignés de l'entrepreneuriat notamment les jeunes, les seniors, les habitants des quartiers prioritaires de la ville tout en contribuant aux enjeux d'égalité Femmes/hommes dans la création d'entreprise.
- Apporter un appui aux entreprises dans leurs transitions qu'elles soient environnementales, digitales et/ou sociales dans l'optique d'améliorer leur impact sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'accompagnement de la nécessaire transformation des entreprises, pour les aider à intégrer les transitions globales énergétiques et environnementales, numériques et sociales sera un axe fort de l'action métropolitaine. À l'heure où les enjeux de développement durable sont de plus en plus prégnants, la Métropole aspire à encourager et à soutenir les initiatives innovantes sur ce sujet.

Consciente de ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en complémentarité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de son dispositif "Mon Projet d'Entreprise" pour soutenir les réseaux d'aide à la création et au développement des entreprises. En effet, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille Provence s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Ainsi, en 2024, la Métropole Aix-Marseille Provence a financé 18 opérateurs du financement et de l'accompagnement à hauteur de 981 000 euros.

Dans la poursuite de ses engagements, la Métropole entend poursuivre son action en 2025 afin de favoriser un environnement propice à la création, au développement et à la compétitivité des entreprises.

Dans ce contexte, et pour porter son ambition, la Métropole Aix-Marseille Provence entend soutenir les structures du financement et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat contribuant à un développement économique responsable et inclusif.

L'association Initiative Pays d'Aix (IPA) est membre du Réseau Initiative France qui regroupe 207 plateformes sur le territoire national dont 17 au niveau régional et 6 à l'échelle de la Métropole. Cette association loi 1901 créée en 1997 accorde des prêts d'honneur, sans intérêt et sans garantie, destinés aux entrepreneurs s'installant localement. Ces prêts leur permettent de renforcer leurs fonds propres et ainsi faciliter l'obtention de financements bancaires, privés et institutionnels.

Au-delà du financement, Initiative Pays d'Aix accompagne les entrepreneurs à monter leur dossier de financement, assure un rôle d'intermédiation financière auprès des banques et accompagne les entrepreneurs sur les premières années d'activité. L'association propose des rendez-vous individuels et des temps collectifs. A cet effet, Initiative Pays d'Aix mobilise :

- Un réseau de partenaires techniques à même d'accompagner les porteurs de projet dans la définition et la formalisation de leur projet.
- Une équipe de chargés d'affaires expérimentés qui a pour rôle de finaliser et valider le dossier de financement, complété par une cellule administrative, représentant au total 11 salariés.
- Un réseau de 150 bénévoles, professionnels du monde économique (dirigeants et cadres d'entreprises, banquiers, avocats, experts comptables, consultants...). Ces bénévoles sont chargés d'expertiser en comité d'agrément les demandes de financement et d'accompagner les entreprises sur les premières années d'activité. Depuis 2023, chaque lauréat est accompagné par trois parrains sur une durée de 9 mois. Le bénévolat représentait en 2023 plus de 5.000 heures soit l'équivalent de 3 ETP.
- Une équipe de 20 ambassadeurs bénévoles, en charge de l'animation territoriale.

L'association est implantée au Pôle d'activités d'Aix-en-Provence et dispose d'une antenne à Pertuis. Elle entretient de nombreux partenariats avec les structures de l'écosystème et des liens étroits avec les communes. L'activité du Club IPA (ateliers, formations, rencontres business, permanences d'experts) permet de fédérer la communauté.

L'action d'IPA contribue à maintenir un vivier diversifié de TPE ainsi que des services et commerces de proximité.

En 2023, 1 157 porteurs de projets ont été accueillis et orientés vers les dispositifs adéquats, 375 personnes ont été accompagnées et 194 projets de financement ont été retenus sur la base de 63 comités. Un montant total d'aides de 2 909 500 € a été accordé (prêt d'honneur classique et autres interventions). L'action d'IPA a ainsi permis de créer ou de maintenir 579 emplois. Les secteurs économiques pris en compte sont notamment les services (35 %), le commerce y compris hôtellerie/restauration (28 %) et l'artisanat (25 %). Par ailleurs, IPA adresse le monde agricole et les professions libérales. Le bilan fait également apparaître aussi un certain nombre de projets innovants. S'adaptant en permanence aux besoins des entreprises, l'association a créé des parcours spécifiques orientés par exemple vers la communication digitale ou la démarche RSE.

37 % des entreprises bénéficiaires sont portées par des femmes. Il convient de noter que les primo – créateurs représentent 95 % du public. Celui-ci a tendance à rajeunir puisque le nombre des moins de 30 ans a doublé en dix ans. Deux tiers des bénéficiaires sont des créateurs. Les autres prêts concernent la reprise (26 %) et la croissance (8 %).

Le taux de pérennité des entreprises à trois ans est de près de 90 %. Le prêt à taux zéro accordé aux créateurs d'entreprises est d'un montant moyen de 15.000 €. La durée de remboursement s'étale sur 50 mois maximum. IPA assume ainsi un réel risque financier mais compte tenu de la sélection rigoureuse et de la démarche d'accompagnement des porteurs, le taux d'échec n'est que de 2,6 % à ce jour. En revanche, le financement de la plateforme produit un important effet de levier auprès des banques, car le prêt d'honneur génère en moyenne un financement bancaire multiplié par huit.

Perspectives 2025 pour le réseau Initiative :

En 2025, l'association entend mener son action autour de quatre axes stratégiques, à savoir :

- Axe 1 - Information, sensibilisation et promotion de la démarche entrepreneuriale.
- Axe 2 - Animation de l'écosystème local entrepreneurial (animation des lieux d'accueils entrepreneuriaux, animation du bénévolat, animation des partenaires, communication et valorisation des actions...).
- Axe 3 - Accompagnement à la création / reprise ou développement d'entreprise par : - un accompagnement individuel et personnalisé : aide au montage du projet, réalisation du business plan et prévisionnel financier, choix juridiques fiscaux et sociaux, aide au démarrage de l'activité et à son développement réalisé par des chargés d'affaires salariés - des conseils d'experts de professionnels bénévoles : experts comptables, avocats... sous forme de permanences - du parrainage par des chefs d'entreprises en activité ou retraités bénévoles : individuel, collectif - un accompagnement collectif et l'animation d'un club d'entrepreneurs (afterworks, événements, mise en relation...) - le financement des porteurs de projet : octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux 0 sans garantie) + prêts d'honneur de bpifrance en délégation (prêt solidaire / prêt création et reprise / prêt renfort) + outils financiers régionaux portés par la coordination régionale (prêt d'honneur régional agricole, mon prêt tpe...).
- Axe 4 - Actions spécifiques dédiées aux enjeux territoriaux (redynamisation des centres villes, accompagnement des transitions...).

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, viendrait soutenir la stratégie de développement de l'association et assurerait une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

L'association a été soutenue en 2024 à hauteur de 140.000 euros. Elle sollicite l'attribution d'une subvention de 140.000 euros, au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°00009617.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Initiative Pays d'Aix (IPA) une subvention d'un montant de 140.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECOR-001-13223//23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n°ECOR-013-15745/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° ECOR-005-16808/24/BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant une offre de service adaptée sur l'ensemble du territoire ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive ;
- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définies dans l'Agenda du développement économique, renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Initiative Pays d'Aix d'un montant de 140.000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Initiative Pays d'Aix ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY